

AVANT-PROPOS

On pouvait, à la fin des années soixante-dix, considérer que l'Afrique était à l'abri de toute question agraire et que le docteur de l'intangi-

des Eldorado comme le Sud-Ouest ivoirien (6), les vallées des Volta au Burkina Faso (7) ou le Sénégal oriental (8), mais il arrive que ces Eldorado ne soient que des camps de concentration (Sud de l'Éthiopie) ou des « cimetières à éléphants » pour les populations twareg du Mali et du Niger à la fin des années soixante-dix (9).

Ces situations ont déjà été illustrées dans les numéros que nous avons consacrés aux rapports entre les paysans et le pouvoir (vol. n° 14) et aux politiques urbaines (vol. n° 17) ou, plus récemment, au Burkina (vol. n° 20). Avec ce numéro 21, Politique africaine a l'ambition d'aller plus loin en cherchant à saisir toutes les implications de questions trop souvent réduites à leurs dimensions juridico-politiques ou économiques. Les confrontations, au sein des réseaux précédemment évoqués, ont permis d'élargir le champ. La question foncière conduit certes à s'interroger sur le statut de la terre et sur son rôle dans le procès d'accumulation économique, mais elle contient aussi d'autres débats sur la production sociale de l'espace, sur l'émergence du territoire et la nature de l'État. En privilégiant les situations de conflit, voire d'affrontement, quiconque aborde cette question touche au problème éminemment politique de la régulation des conflits et à la part des réinterprétations et des résistances dans les mécanismes de reproduction sociale.

Nous ferons ici l'économie des considérations théoriques accompagnant les analyses classiques des rapports de classe et des modes d'accumulation et de redistribution à partir de la rente foncière. En dépla-

(1) A. Durand-Lasserve a animé pendant plusieurs années un réseau sur les problèmes de promotion foncière et immobilière dans les villes du Tiers monde, mais nous évoquerons surtout ici les travaux du réseau sur la question foncière en Afrique noire. Ce réseau interdisciplinaire et transculturel existe depuis 1979. Il s'est en particulier exprimé à l'occasion de deux colloques internationaux, en 1980 et 1983, et a produit deux ouvrages : *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, ORSTOM Karthala, 1982 ; *Espaces disputés*, Paris, Karthala, 1986. On pourra également se référer à : E. Grégoire, E. Le Bris, E. Le Roy ed., *Les politiques foncières étatiques en Afrique noire francophone. Enjeux et perspectives*, Paris, 1982, 280 p. multigr.

(2) E.A.B. Van Rouveroy van Nieuwaal, « Qui terre a, guerre a » *Recueil Penant* t. 756, 1977, pp. 146-179.

(3) J.-M. Gastellu, « Droit d'usage et propriété privée », in *Enjeux fonciers en Afrique noire*, op. cit., pp. 269-280.

(4) « A quoi sert un milliardaire africain ? », *Politique africaine* 17, mars 1985, pp. 146-149.

(5) J.-F. Bayart, « La revanche des sociétés africaines », *Politique africaine* 11, sept. 1983, pp. 95-127.

(6) A. Schwartz, « Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'opération San Pedro », *Enjeux fonciers en Afrique noire*, op. cit., pp. 293-300.

(7) B. Tallet, « Espaces ethniques et migrations : comment gérer le mouvement ? » *Politique africaine* 20, déc. 1985, pp. 65-77.

(8) G. Rocheteau, « Pionniers mourides : un exemple de colonisation agricole spontanée des terres neuves au Sénégal », *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale*, Paris, ORSTOM, 1979, pp. 167-171 (Mémoire ORSTOM n° 89).

(9) J.-L. Amselle, « Famine, prolétariatisme et création de nouveaux liens de dépendance au Sahel : les réfugiés de Mopti et de Léré au Mali », *Politique africaine* 1, 1981, pp. 5-22.

çant le regard, notre intention n'est pas de dénier tout intérêt à ces considérations mais, au contraire, de les compléter en identifiant, à travers les pratiques et les valeurs qui les fondent, les archétypes orientant, le plus souvent inconsciemment, les rapports à l'espace et leur prise en charge par les groupes. Pour se convaincre qu'il n'y a pas substitution mais approfondissement, il suffit de revenir brièvement aux premiers résultats publiés du réseau international sur la question foncière auquel appartient la plupart des auteurs qui ont collaboré à la partie thématique de ce numéro.

Dans Enjeux fonciers en Afrique noire, nous avons montré que l'espace et la force de travail étaient, sur la scène internationale, les deux seules ressources largement disponibles et seules susceptibles de fonder une politique d'accumulation. Au cours de la période coloniale, déjà, ont été inventés divers dispositifs destinés à faciliter la mobilisation de la terre : monopole foncier de l'État affirmé dans la législation

versé par deux démarches complémentaires dont rend compte un ouvrage de synthèse intégrant certains cheminements ultérieurs de la réflexion. Une première démarche consistait à tester, en partant des pratiques, un modèle théorique qui rende compte de la confrontation entre modes de penser et d'organiser l'espace ; le concept de matrice spatio-temporelle, emprunté à N. Poulantzas (12) et les réflexions de H. Lefebvre (13) sur la production sociale de l'espace nous fournissaient les outils indispensables pour éclairer certaines ruptures fondamentales mesurables dans ce que les historiens appellent le « temps long ». Une autre démarche, affectant le « temps court », insistait sur les stratégies d'acteurs, et les systèmes locaux de gestion foncière pour expliquer les dynamiques sociales. Cette approche « à deux vitesses » peut seule permettre de rendre compte de la logique de pratiques d'espace extrêmement variées et de la fonction du « référent local » dans la situation particulièrement mouvante que connaît aujourd'hui le continent africain. Par-delà la diversité des pratiques réformatrices, les études empiriques soulignent toutes le caractère inéluctable de la domi-

C'est d'abord la récurrence du modèle spatial colonial dont M. Foucher nous fournit une illustration presque caricaturale. Il ne suffit pas d'invoquer le réflexe mimétique. Le maintien du modèle spatial colonial (qu'il s'agisse de problèmes d'appropriation du sol ou de découpage territorial) était trop directement au cœur de la conception de l'État pour que les élites africaines prennent le risque d'ébranler les colonnes du temple.

Indépendamment de leurs options idéologiques, les nouveaux États se sont empressés de reproduire les normes et d'agrèer les valeurs d'une politique coloniale qui ne s'était jamais mise en position de comprendre la logique de l'organisation spatiale antérieure. L'étude de R. Pourtier est, à cet égard, saisissante ; là où l'administration ne voit que du vide, les habitants de la grande forêt d'Afrique centrale se meuvent dans des systèmes spatiaux « ondulatoires » faisant alterner les « nœuds » (villages) et les « ventres » (espaces dévolus à la chasse). Cette science des lieux basée sur une conception topologique n'a jamais été approfondie et aucun africaniste n'a jamais cherché, ces vingt dernières années, à exploiter les résultats prometteurs de ce bilan de l'âge colonial qu'est African agrarian systems (14). On a ignoré ce dossier par prétention « modernisatrice », mais les faits sont têtus et les représentations spatiales niées par les politiques officielles perdurent dans les pratiques locales...

Il est vrai que ces politiques ont d'autres déterminants que le respect des valeurs autochtones (même lorsqu'elles proclament le contraire, comme au Zaïre). En fait, toutes les réformes étudiées ici louvoient entre deux dogmes : l'appropriation privative et le monopole étatique. La première tendance est clairement affirmée par M. Mashinini, la communauté internationale ayant fait pression sur le gouvernement du Lesotho en subordonnant l'octroi de l'aide dans le secteur agricole à l'adoption d'un régime foncier permettant une privatisation.

Dans le cas de la Mauritanie, B. Crousse montre que le choix n'a pas été véritablement fait, l'État gardant deux fers au feu pour réaliser ses programmes de développement. Si le secteur privé ne prend pas les risques, malgré les avantages qui lui sont reconnus, des programmes étatiques pourront être mis en place.

Enfin, en Côte d'Ivoire, A. Dubresson, cherchant « derrière la contradiction, l'État », dissipe l'illusion que recèle le capitalisme ivoirien.

Les analyses de J.-L. Piermay concernant le Congo et celles de M. Foucher sur le Zimbabwe vont dans le même sens.

Dans les discours relatifs aux politiques foncières, le capitalisme libéral et l'étatisme figurent donc de manière non contradictoire, l'un et l'autre générant des bénéficiaires spécifiques.

(14) Édité par D. Biebuyck, Oxford, Oxford University Press, IAI, 1963.

La distance est grande, cependant, entre les discours et les pratiques : en démontant les mécanismes de la rente et les politiques de lotissement dans les villes d'Afrique centrale, J.-L. Piermay montre comment la monétarisation du sol a gangréné l'ensemble des prestations de service. La concussion, érigée en art de l'administration, est devenue logiquement un moyen de fonctionnement et de reproduction de l'appareil administratif et le lien obligé entre l'économie de marché et l'étatisme. On peut s'en émouvoir au nom d'un puritanisme de bon aloi,

marché généralisé; aujourd'hui, la reproduction de cette logique et des dispositifs qui lui sont liés passe par des initiatives à trois échelles distinctes :

— à l'échelle locale, il faut concrétiser les politiques foncières en mettant en place des procédures efficaces d'enregistrement (immatriculation, cadastre). C'est une condition sine qua non pour créer de la